

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 23 JANVIER 2020

Étaient présents : Michel RAFFRAY, Loïc REVEL, Catherine HEREL, Roland ARNOLD, Claudine MICLO, Maxime LEBORGNE, Danièle LAMPRIERE, Nicole VILLER, Pierrick LORY, Isabelle JOUFFE, Sylvie ROBIN, Magalie TEILLET, Vincent PERROQUIN et David GUILLEMER, *formant la majorité des membres en exercice.*

Étaient excusés : Jean-Claude HESRY (*ayant donné pouvoir à Loïc REVEL*), Stéphanie CAUDRON (*ayant donné pouvoir à Nicole VILLER*), Emmanuel CADE (*ayant donné pouvoir à David GUILLEMER*), Isabelle GUILBAUD (*ayant donné pouvoir à Catherine HEREL*) et Vincent CHESNAIS.

Secrétaire de séance : David GUILLEMER

Effacement des réseaux BT/EP/TEL :

Le Conseil Municipal approuve les modalités de financement du projet d'effacement de réseaux de l'avenue des Erables et de la rue des Châtaigniers présentées par le Syndicat Départemental d'Energie (S.D.E.) des Côtes d'Armor : - Le projet d'effacement des réseaux basse tension - Le projet d'aménagement de l'éclairage public. - Le projet d'enfouissement coordonné des infrastructures de communications électroniques.

Maché des travaux d'aménagement de la rue St Roch et place Abbé Oléron :

Roland ARNOLD, Adjoint chargé des travaux, informe que des modifications ont été demandées au sujet des travaux d'aménagement autour de l'Eglise.

L'entreprise EUROVIA, titulaire du marché, a établi un devis pour ces travaux complémentaires (dallage complémentaire parvis, mâts de pavoisement & terre végétale). Le Conseil Municipal valide l'avenant n° 1 du marché des travaux d'aménagement de la rue Saint Roch et du secteur autour de l'Eglise avec l'entreprise EUROVIA pour des travaux complémentaires.

Organisation du temps scolaire rentrée 2020 :

Le Conseil Municipal décide de demander la reconduction de l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours dans les deux écoles de la commune à compter de la rentrée scolaire 2020.

Convention groupement d'achat d'énergies avec le SDE 22 :

Le Conseil Municipal valide l'avenant à la convention constitutive du groupement d'achat avec le S.D.E. et accepte de verser les frais d'adhésion à ce groupement.